

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°22/2017

OBJET : DOTATION CANTONALE 2017.

Conseillers en exercice : 23

Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	1
Votants :	19

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 1^{er} juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Annie BARBIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a fait connaître, par courrier du 14 avril dernier, la proposition de Monsieur Gérald LOMBARDO conseiller départemental et Anne-Marie DUMONT conseillère départementale, d'allouer à la Commune, au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2017, une somme de 47.500 €.

La dotation entre les différents cantons, a été répartie par la commission permanente départementale le 10 février 2017. Par conséquent, les travaux correspondant aux demandes de subvention, peuvent avoir commencé après cette date.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la réfection de la chaussée de la traverse Saint-Jeume à partir du rond-point de l'Hubac jusqu'à hauteur du numéro de voirie 231.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Cout des travaux HT	99.335 €
Subvention du Département au titre de la dotation cantonale	47.500 €
Part communale HT	51.835 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

APPROUVE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût de la dépense de 99 335 €HT

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

INSCRIT la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315-601.

SOLLICITE la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement de 47.500€ pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

